

N° 8/2.23

RAPPORT SUR LA PRISE EN CONSIDÉRATION DU [PLR «DES MESURES PRATIQUES, LOCALISÉES ET RAPIDES POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU VÉLO»](#)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission de 7 membres, chargée de l'étude de la prise en considération de l'objet cité en titre s'est réunie le 21 novembre 2022 à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mesdames Ruth WALTER ETTER présidente, Rita WYSS, Véronique DESSAUX HADORN, rapporteuse, ainsi que de Messieurs Michael FRANCESCATO, Guillaume GETAZ, Kevin RICHARDS et Alexandre GANNA, ce dernier a été excusé.

1 PRÉAMBULE-CONTEXTE

Lors de la séance du Conseil Communal de 3 juin 2022, le groupe PLR a déposé et développé le postulat cité en titre.

Lors de la séance du Conseil Communal de 2 novembre 2022, le postulat a été renvoyé en commission.

Selon diverses études, les 4 principaux obstacles à la pratique quotidienne du vélo sont :

- Les intempéries
- L'absence de voie de circulation sécurisée
- Le besoin de transporter des parquets, du matériel
- L'absence de place de stationnement à proximité des commerces, services, bâtiments officiels, etc.

C'est principalement sur les 2 derniers points que le postulat demande d'étudier des mesures de faisabilité.

2 RÉSUMÉ DU POSTULAT

Le postulat demande des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo. La Municipalité est vivement encouragée à étudier l'opportunité de réaliser les éléments suivants :

1. Des places de stationnement pour les vélos en nombre suffisant à proximité immédiate des commerces (Pont-Neuf, Charpentiers, Grand-Rue, Gottaz notamment) et des services (bâtiments communaux, lieux de cultes, parcs, etc.). Ces places de stationnement doivent être facile d'utilisation et à proximité immédiate des points d'attraction. Une partie devrait être couverte et protégée des intempéries.
2. Concernant la gare, une vélo-station provisoire (container par exemple) dans l'attente de la station définitive prévue dans le cadre du réaménagement complet du secteur ;
3. Des conditions cadres favorables pour la mise à disposition de vélos-cargo en libre-service non seulement au centre-ville mais également à proximité de son domicile pour aller faire ses courses et revenir avec son chargement.

3 DISCUSSIONS

La commission a discuté des différentes mesures proposées, en voici un résumé.

Manque de places de stationnement

Il est bien connu de tous les cyclistes morgiens que les places de stationnement sont soit totalement saturées (notamment aux Charpentiers, Hôtel de ville, Beausobre, bâtiments communaux, etc.) soit quasi inexistantes (par exemple, Grand Rue, Gottaz). Ce problème est récurrent et n'encourage pas à prendre son vélo.

Gare

L'espace vélo est saturé dès le matin, les travaux pour la rénovation de la gare ne vont pas commencer avant plusieurs années. Il serait opportun d'installer par exemple des containers pour augmenter la capacité de stationnement de vélos.

Vélos-cargo

Actuellement, 4 Vélo cargo sont disponibles à Morges (Fleur de pain à la rue Louis de Savoie + Grand Rue + quartier de l'Églantine et Camping). Ils peuvent être réservés et loués via l'application Carvelo2go.ch. Cette possibilité est mentionnée sur le site internet de la ville de Morges.

Afin d'encourager la mobilité douce, il serait opportun que plus de vélos-cargo soient mis à disposition de la population, non seulement au centre-ville mais également dans divers quartiers d'habitation.

Lors des discussions, d'autres points ont été développés qui ne sont pas mentionnés dans le postulat mais qui nous ont semblé importants d'étudier. Ces points supplémentaires sont présentés comme vœux.

Augmenter la sécurité des cyclistes

Cela concerne la sécurité des cyclistes là où il n'y a pas de piste cyclable et la circulation dans les ronds-points. Quelles seraient les possibilités d'améliorer la sécurité ? Tout est fait pour sécuriser les montées. Comment informer les automobilistes qui semblent ignorer la règle que dans un rond-point, un cycliste doit rouler au milieu de la route.

Densifier le réseau de Publibike

Il est relevé qu'il n'y a pas de Publibike à plusieurs endroits stratégiques de la ville (hôpital, patinoire, Marcelin par exemple). Il serait intéressant d'étudier une possible extension du réseau afin d'encourager la mobilité douce.

4 CONCLUSION

Lors des discussions, les mesures proposées dans le postulat ont été acceptées par les commissaires présents, deux autres points ont été développés afin d'améliorer l'attractivité du vélo mais aussi la sécurité des cyclistes. Chacun est d'avis que des améliorations sont nécessaires et ceci dans les meilleurs délais.

La commission a voté à l'unanimité (6 voix), moins un membre celui-ci étant excusé, pour la prise en considération du postulat, ainsi que pour la proposition des 2 vœux suivants :

1. que la Municipalité se penche sur une sécurisation complémentaire des axes à fort trafic, par exemple sur l'avenue de Marcelin et des ronds-points.
2. que la Municipalité étudie la possibilité d'une densification du réseau Publibike (par exemple à l'hôpital, au Parc des Sports, à la piscine, à la Blancherie, etc).

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la détermination de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre en considération le Postulat du PLR «des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo »

au nom de la commission
la rapporteuse

Véronique Dessaux Hadorn

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 1^{er} février 2023